



DEPART A LA RETRAITE DE MON EMPLOYEUR

Par **Sylvie44**, le **04/05/2011** à **10:09**

Bonjour,

je viens d'apprendre que mon employeur partait à la retraite et cédaient son fonds de commerce (agence immobilière, syndic et locations gestions). Je l'ai appris officieusement (vente vers le 23.06.2011) et mon employeur ne m'en a pas du tout informé.

Je suis dans une petite structure (Patron + 2 employés).

A t'il une obligation de prévenir les employés ? Si oui dans quel délai ?

J'aimerais être rassurée rapidement. Merci de vos réponses.

Par **P.M.**, le **04/05/2011** à **10:22**

Bonjour,

Il n'y a pas à ma connaissance une obligation formelle de prévenir les salariés et de délai prévu mais de toute façon les contrats de travail subsistent auprès du repreneur...